

Chers clients,

La fiche signalétique (FS) ci-jointe a été rédigée par le fournisseur du produit que vous avez acheté par l'intermédiaire de l'une de nos divisions. Nous avons utilisé le document électronique fourni par le fabricant ou numérisé une copie papier afin de créer un fichier pour notre système automatisé de livraison de FS.

Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations qui y figurent ont été rédigées par le fabricant du produit. Zep Inc. n'a pas vérifié si les informations étaient exactes et complètes et ne peut dès lors en garantir la justesse. Nous mettons à la disposition de nos clients les FS des fournisseurs afin de les aider dans leurs efforts de conformité. Le document joint est conforme avec l'une des exigences réglementaires du pays concerné mentionnées ci-dessous :

La norme OSHA Hazard Communication Standard (aux États-Unis) Le Règlement sur les produits dangereux (au Canada)

Nous avons fait tous les efforts possibles pour produire l'ensemble des informations préparées par le fabricant. Nous ne pouvons cependant pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations seront utilisées. Si vous avez des questions au sujet des informations figurant sur la FS, veuillez contacter l'entreprise dont le nom est indiqué sur le document.

Zep Inc. n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation ou de la manipulation inadéquate de ce produit, de combinaisons de produits incompatibles ou du non-respect des instructions, des avertissements et des recommandations apparaissant sur l'étiquette ou la FS du produit rédigées par le fabricant.

Sincères salutations,

Équipe de gérance de produits Zep Inc.

FICHE SIGNALÉTIQUE TO BE FINALIZED WHEN PRODUCT IS IN SAP

1. Identification

Identificateur de produit 400G KONK BRUMISATEUR À LIBÉRATION TOTALE

Autres moyens d'identification

Code du produit

Usage recommandé TO BE ASSIGNED

Restrictions d'utilisation Pesticide

Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ACUITY HOLDINGS INC. dba AMREP

Adresse 11627 178 STREET NW

EDMONTON, AB T5S 1N6

Canada

Téléphone Assistance générale 1-905-669-9876

Courriel aerosols@kgpackaging.com

Numéro de téléphone Emergency - US 1-866-836-8855

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4046

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 3 - effets narcotiques

exposition unique

Danger par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

Prévention Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres

sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé. Porter des gants de protection.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS

faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés

et les laver avant réutilisation.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F.

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 1

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1

long terme

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique N | lom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|--------|
| Naphta , (Petroleum), Hydrotreated Light | | 64742-49-0 | 37.386 |
| Propane | | 74-98-6 | 35 |
| n-Heptane | | 142-82-5 | 15.372 |
| Alcool isopropylique | | 67-63-0 | 6 |
| Butoxyde de pipéronyle | | 51-03-6 | 2.05 |
| Méthylcyclohexane | | 108-87-2 | 1.922 |
| Pyrethrins | | 8003-34-7 | 0.41 |
| Autres composés sous les niveaux déc | larables | | 1.86 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas

d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés

avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Ingestion

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac

dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Mous

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

400 ppm

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Limites d'exposition professionnelle

67-63-0)

Composants Type Valeur Alcool isopropylique (CAS **STEL** 400 ppm 67-63-0) **TWA** 200 ppm Méthylcyclohexane (CAS 400 ppm TWA 108-87-2) n-Heptane (CAS 142-82-5) **STEL** 500 ppm TWA 400 ppm TWA 5 mg/m3 Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Type Valeur Alcool isopropylique (CAS **STEL** 984 mg/m3

Nom du produit: 400G KONK BRUMISATEUR À LIBÉRATION TOTALE

| Canada. LEMT pour l'Alberta (Code Composants | Type | e au travali, Annexe 1, Fableau 2) Valeur |
|--|---|--|
| | туре | Valeui |
| | TWA | 492 mg/m3 |
| | | 200 ppm |
| Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA | 1610 mg/m3 |
| • | | 400 ppm |
| n-Heptane (CAS 142-82-5) | STEL | 2050 mg/m3 |
| | | 500 ppm |
| | TWA | 1640 mg/m3 |
| | | 400 ppm |
| Propane (CAS 74-98-6) | TWA | 1000 ppm |
| Pyrethrins (CAS 8003-34-7) | TWA | 5 mg/m3 |
| Canada. LEMT pour la Colombie-Br chimiques, Réglementation sur la s | | exposition en milieu de travail pour les substances |
| Composants | Type | Valeur |
| · | <u> </u> | |
| Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| Máthadaralaharra (OAC | TWA | 200 ppm |
| Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA | 400 ppm |
| n-Heptane (CAS 142-82-5) | STEL | 500 ppm |
| 11-11eptane (CAS 142-02-3) | TWA | 400 ppm |
| Pyrethrins (CAS 8003-34-7) | TWA | 5 mg/m3 |
| | | - |
| Canada. LEMT de Manitoba (Règlen Composants | nent 217/2006, Loi sur la séc Type | urité et l'hygiène du travail) Valeur |
| Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| , | TWA | 200 ppm |
| Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA | 400 ppm |
| n-Heptane (CAS 142-82-5) | STEL | 500 ppm |
| | TWA | 400 ppm |
| Pyrethrins (CAS 8003-34-7) | TWA | 5 mg/m3 |
| Canada. LEMT pour l'Ontario. (Con Composants | trôle de l'exposition à des ag Type | ents biologiques et chimiques) Valeur |
| Alcool isopropylique (CAS | STEL | 400 ppm |
| 67-63-0) | 0.22 | 100 рр |
| | TWA | 200 ppm |
| Méthylcyclohexane (CAS | TWA | 100 |
| Mentylcyclonexalle (CAS | 1 4 4 7 | 400 ppm |
| 108-87-2) | | · |
| | TWA | 400 ppm 5 mg/m3 |
| 108-87-2) | TWA | 5 mg/m3 |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS | TWA re du Travail. Règlement sur | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS | TWA re du Travail. Règlement sur Type | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS | TWA re du Travail. Règlement sur Type | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA TWA | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 400 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA TWA | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 400 ppm 2050 mg/m3 500 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA TWA STEL | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 400 ppm 2050 mg/m3 500 ppm 1640 mg/m3 |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) n-Heptane (CAS 142-82-5) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA TWA STEL TWA STEL TWA | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 400 ppm 2050 mg/m3 500 ppm 1640 mg/m3 400 ppm |
| 108-87-2) Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Canada. LEMT du Québec, (Ministè Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) | TWA re du Travail. Règlement sur Type STEL TWA TWA STEL | 5 mg/m3 la qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3 500 ppm 983 mg/m3 400 ppm 1610 mg/m3 400 ppm 2050 mg/m3 500 ppm 1640 mg/m3 |

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Échantillo Composants Valeur Déterminant Temps d'échantillonnag

Alcool isopropylique (CAS 40 ma/l

67-63-0)

Acétone

Urine

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les

contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz. Aérosol Forme

Non disponible. Couleur Odeur Non disponible. Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. pΗ

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 95 °C (203 °F) estimation

-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation Point d'éclair

Taux d'évaporation Non disponible. Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

1.3 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

8.4 % estimation

supérieure (%)

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 267.24 °C (513.03 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.659 estimation

Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Isocyanates Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Inhalation

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Contact avec les yeux

La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par Ingestion

vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation de la peau.

Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Peut être mortel en cas d'ingestion et Toxicité aiguë

> de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

<u>Aiauë</u> Cutané

DL50 Lapin 16.4 ml/kg, 24 heures

Inhalation

CL50 Rat > 10000 ppm, 6 heures

Orale

DL50 Rat 5.84 g/kg

Composants Résultats d'épreuves Espèces Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) <u>Aiauë</u> Cutané DL50 > 2000 mg/kg Inhalation CL50 Rat > 5.2 mg/l, 4 heures Orale DL50 Rat > 2000 mg/kg Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) <u>Aiguë</u> Cutané DL50 Lapin > 2000 mg/kg, 24 heures Inhalation Vapeur CL100 Lapin 59.9 mg/l CL50 Chien > 4071 ppm, If <1L: Consumer Commodity > 16.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures Rat > 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures > 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures CL50 Rat 16 mg/l, 4 heures Vapeur CL50 Souris > 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures > 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures Naphta, (Petroleum), Hydrotreated Light (CAS 64742-49-0) <u>Aiauë</u> Cutané DL50 Cobaye; lapin > 9.4 ml/kg, 24 heures Lapin > 1900 mg/kg, 24 heures Inhalation CL50 Rat > 5000 mg/m3, 4 heures > 4980 mg/m3 > 4980 mg/m3, 4 heures > 4.96 mg/l, 4 heures 13700 ppm, 4 heures Orale DL50 Rat 4820 mg/kg n-Heptane (CAS 142-82-5) <u>Aiauë</u> Cutané DL50 Lapin > 2000 mg/kg, 24 heures Inhalation CL50 Rat > 29.29 mg/l, 4 heures Orale DL50 Rat > 5000 mg/kg

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Propane (CAS 74-98-6)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

CL50 Rat 1355 mg/l

658 mg/l/4h

Souris 1237 mg/l, 120 minutes

52 %, 120 minutes

Págultota d'áprouvas

Corrosion cutanée/irritation

Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Pyrethrins (CAS 8003-34-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-propanol (CAS 67-63-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

PYRETHRUM (CAS 8003-34-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et

Ennàmo

de pénétration dans les voies

respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Composants | | Especes | Resultats d'epreuves | |
|-------------------------|--------------|---|---------------------------|--|
| Alcool isopropylique (0 | CAS 67-63-0) | | | |
| Aquatique | | | | |
| Algues | IC50 | Algues | 1000.0001 mg/L, 72 heures | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia | 13299 mg/L, 48 heures | |
| Poisson | CL50 | Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) | > 1400 mg/l, 96 heures | |

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

| Composants | | Espèces | Résultats d'épreuves |
|----------------------|-------------------|--|---------------------------------|
| Butoxyde de pipérony | rle (CAS 51-03-6) | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) | 0.0027 - 0.0043 mg/l, 96 heures |
| Méthylcyclohexane (C | CAS 108-87-2) | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Bar rayé (Morone saxatilis) | 5.8 mg/l, 96 heures |
| n-Heptane (CAS 142- | 82-5) | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica) | 375 mg/l, 96 heures |
| Pyrethrins (CAS 8003 | -34-7) | | |
| Aquatique | | | |
| Crustacés | CE50 | Water flea (Daphnia) | 0.018 - 0.032 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Truite commune (Salmo trutta) | 0.0165 - 0.0229 mg/l, 96 heures |

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool isopropylique 0.05 Butoxyde de pipéronyle 4.75 Méthylcyclohexane 3.61 n-Heptane 4.66 Propane 2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche Autres effets nocifs

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables. d'élimination

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements Emballages contaminés

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de

transport de l'ONU

AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

2.1 Classe

Danger subsidiaire

Sans objet. Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Oui

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN1950

UN proper shipping name

Aerosols, flammable

Transport hazard class(es)

2.1 Class Subsidiary risk 2.1 Label(s) Packing

group Environmental Not applicable.

hazards ERG Code Yes 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN1950 **UN** number UN proper shipping name Transport hazard class(es)

AEROSOLS

Sans objet.

Class 2.1 Subsidiary risk 2.1 Label(s) Packing

group Environmental Not applicable.

hazards

Marine pollutant Yes **EmS** F-D, S-U

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines droques et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit. Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Australie Inventaire australien des substances chimiques (AICS) Non Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine Non

(IECSC)

Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Non

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Non Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 10-Apr-2017

Version n°

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de

> cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation,

l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux

Nom du produit: 400G BT509 TOTAL RELEASE FUMI LB 12PK Product #: 1000020789 Version n°: 01 Date de publication: 31-Mars-2017 Non

Oui